

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 09 mai 2022**

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Foyer des Jeunes travailleurs à Tours, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du huit avril deux mille vingt-deux.

**PRESENTS :**

**Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :**

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Sonia PAREUX (*partie avant le vote*) ;

**L'Etat :**

Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO représenté par Madame Aurélia VESPERINI ; Madame Michèle PREVOST ;

**Les personnalités qualifiées :**

Madame Pauline CHASSERIEAU ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Stéphane GOURDON ; Madame Céline MENEHIN ;

**Les représentants du personnel :**

Madame Mélissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Xavier COUTEAU ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Marie LAJUS ;

**ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Pénélope LECOUFFE, stagiaire auprès de la direction à Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, Cheffe de service Création, Territoires et Publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 13

- Votants : 17 (dont cinq pouvoirs)

## **PROGRAMME PLURIANNUEL STRATEGIQUE A 4 ANS. PERIODE 2022 - 2025**

Délibération n°12-2022

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère :**

Suite aux orientations stratégiques pour la période 2018-2021 présentée en janvier 2018 aux administrateurs, un travail de construction d'un nouveau programme stratégique pour la période 2022-2025 a été engagé depuis l'année dernière. Ce chantier s'est articulé autour de nombreux temps de travail collaboratifs :

- avec les administrateurs publics, Région Centre-Val de Loire et DRAC ;
- avec les administrateurs de l'agence à l'occasion de séminaires de travail ;
- avec les agents encadrants de l'agence.

C'est l'aboutissement de ce travail qui est joint au présent rapport et qui vous sera présenté lors de cette séance du conseil d'administration.

Ce document servira d'appui durant 4 ans aux administratrices et administrateurs du conseil dans l'exercice de leurs responsabilités en faveur d'une coopération renforcée sur l'espace régional.

Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, il sera demandé à la direction de présenter de façon régulière au conseil d'administration de l'établissement des éléments de suivi, de bilan et d'évaluation utiles à la compréhension stratégique du projet et aux prises de décisions. L'enjeu est de pouvoir incarner la coopération régionale au service du développement du cinéma et du livre en région Centre-Val de Loire.

Ce programme stratégique pluriannuel, outil de gouvernance du conseil d'administration, pourra être ajusté, et si besoin enrichi, chaque année notamment lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Il est donc proposé que les administrateurs se prononcent lors de cette séance sur l'adoption et la mise en œuvre de ce programme stratégique.

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- D'adopter le programme pluriannuel stratégique à 4 ans pour la période de 2022-2025.

*Votants : 17*

*Pour : 17*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture numérique**

**Julie GAYET**



